

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2017 :

7 500 € en faveur de la commune de Borne, au titre de la politique de l'eau, pour des recherches et une procédure administrative au hameau Mas de Truc

4 500 € en faveur de la commune de Saint Etienne de Lugdares, au titre de la politique de l'eau, pour une procédure de protection du captage de Masméjean,

7 918 € en faveur de la commune de Mazan l'Abbaye, au titre du soutien à la création et à l'amélioration de la desserte forestière,

30 154 € en faveur du GAEC Benoit à Saint Etienne de Lugdares et d'un particulier à Prades au titre du règlement « Aide au plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles ».